



Bras le 31 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-084

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société AZUR TRAVAUX, 83170 Brignoles, représentée par Monsieur CANESE Christophe

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation du 31 mars au 30 avril 2026 pour des travaux de renforcement de réseau ENEDIS en façade et alimentation quartier « Les Ribas de Devensons » et plus précisément à hauteur du 686 ancien chemin de BARJOLS, devant être réalisés par AZUR TRAVAUX siégeant à BRIGNOLES (Var) ZAC de Nicopolis.

ARRÊTE

Art. 1 : Du mardi 31 mars au jeudi 30 avril 2026 inclus, la circulation ancien chemin de Barjols entre le N° 606 et le N°864 sera alternée manuellement de 8 heures à 17 heures. Le stationnement sur cette portion de voie sera interdit à tout véhicule à l'exception de ceux du chantier.

Art. 2 : La Société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de des travaux.

Art. 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés, pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et la Responsable de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.
- Le Responsable des Services Techniques de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr